

# Commune de LA GENEYTOUSE

## Registre des délibérations du Conseil Municipal

### Délibération n°2015-36 en date du 15/06/2015 concernant l'aménagement de toilettes publique dans le Bourg :

Le Conseil Municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 15 Juin 2015, à 19H30, suivant convocation en date du 10 Juin 2015, sous la présidence du Maire, M. Alain FAUCHER.

Mme DUFOUR Aurore a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	14	0	14	14	14	0

Présents : MM. FAUCHER Alain, LEBLOIS Jean-Claude, LATOUR Christelle, BABAUDOU Pascal, DUCHEZ Michel, JACQUET Michel, DUBREUIL Marc, ARMAND Thierry, BERGER Thierry, ALAMARGOT Sylvie, DUFOUR Aurore, HARGE Andrée, DESROCHE Roger, GILLES Dominique.

Le maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 12 mai 2015, il a été décidé d'aménager des toilettes publiques, par la transformation de l'ancienne bascule municipale, dans Le Bourg de La Geneytouse, sur la base d'une étude réalisée par l'ATEC.

Le maire précise que, suite à cette délibération et dans le cadre de la finalisation du dossier de demande de subvention, il a demandé à l'ATEC de réaliser une autre étude prévoyant l'aménagement d'un bâtiment techniquement plus adapté aux besoins.

Le coût d'objectif de l'opération ayant été estimé à 38 760,00 euros TTC, le maire présente un plan de financement établi comme suit et qui prévoit de solliciter une subvention dans le cadre des « travaux divers d'intérêt local répartis par la Commission des Finances du Sénat ».

DEPENSES	
Travaux HT	23300,00
Honoraires HT	7500,00
Frais annexes HT	1500,00
TVA 20 %	6460,00
TOTAL	38760,00

RECETTES	
Subvention	16150,00
Emprunt	15000,00
TVA récupéré en n+1	6109,00
Fonds propres	1501,00
TOTAL	38760,00

Vu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Considérant que la commune ne possède pas d'équipement de ce type, pourtant indispensable lors de l'organisation de manifestations, de cérémonies et de passage de randonneurs,

# Commune de LA GENEYTOUSE

## Registre des délibérations du Conseil Municipal

**APPROUVE** l'étude réalisée par l'ATEC et le coût d'objectif global de l'opération soit 38 760,00 euros TTC.

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-dessus.

**MANDATE** le Maire pour demander l'attribution d'une subvention auprès de la Commission des Finances du Sénat dans le cadre des aides aux communes en vue de réaliser des travaux divers d'intérêt local.

**PRECISE** que la présente délibération annule et remplace la délibération 2015-30 du 12 mai 2015.

A La Geneytouse, le 16 Juin 2015  
Le Maire,

Alain FAUCHER

